

# Le bulletin



## "L'entretien

Rencontre avec Pierre Pythoud  
Portrait express du nouveau  
conseiller communal



2

## "Urbanisme

Nouvelles procédures pour les  
projets immobiliers importants

Les mandats d'études parallèles  
proposés aux propriétaires



3

## "Sports

4 | La commune de Bulle déve-  
loppe sa politique des sports

4 + 11 | Dès 2012,  
les SamedisSports



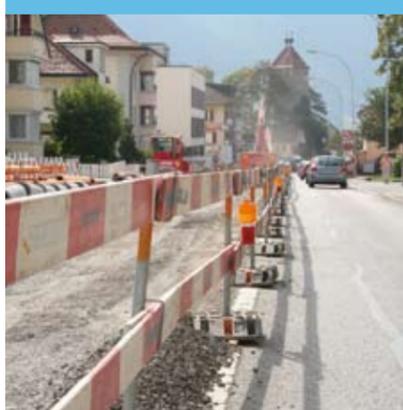
4

## "Législature 2011-2016

5 | Le Conseil communal présente son  
programme de législature 2011-2016

5 | Cette feuille de route fournit un cadre  
d'action pour le développement des projets

6 | 8 Le programme de législature permet de  
présenter la vision, les valeurs et les projets  
portés par la commune



5/8

10/11

## "Actualités

10 | Conseil cantonal  
de prévention et de sécurité

11 | «Fribourg pour tous»:  
orientation sociale pour tous

11 | Garde d'enfants à domicile



## Editorial

**Yves MENOUD**  
Syndic de Bulle

**Chères habitantes et chers habitants de Bulle.** L'équipe du Conseil communal choisie par la population en avril dernier a trouvé son rythme de croisière. Aujourd'hui, après quelques mois de réflexions stratégiques, nous sommes en mesure de vous proposer le tout premier programme de législature de la commune de Bulle.

Il s'agit d'un instrument de conduite politique, qui contient le cadre de référence que nous souhaitons donner à notre action et à celle de l'administration pour la législature 2011-2016. Le programme de législature s'impose donc comme un nouvel instrument de communication entre les autorités et les citoyennes et citoyens bullois. Nous souhaitons ainsi que cette feuille de route, qui marque les grands axes stratégiques du développement de la commune, constitue un renforcement important de la transparence et des capacités d'information du Conseil communal dans la gestion de la cité.

### Des objectifs à atteindre

Le contenu du programme de législature propose un constat et des objectifs généraux à atteindre durant les cinq prochaines années. Le plan d'action et les mesures prises pour atteindre ces objectifs seront décidés progressivement dans le courant de la législature. En proposant à la population une vision à moyen terme du développement communal, nous souhaitons également planifier nos projets, nos investissements et nos dépenses dans des conditions optimales. Ce document sera ainsi mis à jour en cours d'exercice, afin de permettre au gouvernement de s'adapter à l'évolution conjoncturelle ou d'apporter une réponse adéquate à un projet novateur et important non planifié.

La rédaction du programme de législature a été réalisée conjointement par les neuf membres de l'exécutif. Chaque responsable de dicastère a travaillé en fixant ses priorités,

avant que le collège ne traite l'ensemble des thèmes en plénum. Dans cette édition du Bulletin, vous pourrez ainsi découvrir les 13 objectifs du Conseil communal qui sont: autorités et administration, communication et identité, qualité de vie et sécurité, jeunesse et intégration, enseignement et formation, affaires culturelles, Musée et bibliothèque, sports, santé et affaires sociales, travaux et équipements, aménagement, environnement et espaces publics, énergie, transports et économie et finances.

### Répondre aux défis

Ce programme de législature doit ainsi nous permettre de répondre aux nombreux défis qui nous attendent ces prochaines années. Bulle est aujourd'hui une ville à la campagne. La cité concentre l'offre en services et prestations d'une grande ville dans un espace à taille humaine et à proximité d'un environnement préservé. La nouvelle Bulle est un pôle économique au service du développement régional, jeune, attractif, dynamique et extrêmement bien centré entre Berne et l'Arc lémanique.

### Appréhender l'urbanité

Pourtant, d'une ville où tout le monde se connaît, Bulle apprend à connaître des relations plus globalisées et moins intimes entre ses habitants ainsi que les inconvénients d'une urbanité naissante. La croissance démographique, diversifiée, constante, mais qui a tendance à s'accélérer ces dernières années, est à la fois un indicateur, qui marque la forte attractivité de la cité, et un enjeu central pour les autorités politiques bulloises en termes d'aménagement du territoire, de mobilité et d'infrastructures.

Au-delà des objectifs que nous nous sommes fixés, le programme permet de présenter la vision, les valeurs et les projets portés par la commune, de fixer des objectifs de réalisation et de poser les bases d'une planification. Il facilite ainsi la compréhension de la vision de l'exécutif pour l'avenir de la cité et pour son développement à court, moyen et long termes.

## "Bulle verte

RER, MOBUL et Cité de l'énergie



12

## "Magazine

Sur la route des saveurs (2)



**Impressum**

ÉCRIREZ-NOUS!  
Ville de Bulle | Le bulletin  
Grand-Rue 7 | C.P. 32  
1630 Bulle  
bulletin@commune.bulle.ch

ÉDITION  
Ville de Bulle  
Grand-Rue 7 | C.P. 32  
1630 Bulle

CONCEPTION | RÉALISATION  
16a communication  
Battiste + Adrien Cesa  
C.P. 284 | 1630 Bulle

CORRECTION  
Glassonprint

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES  
16a communication

TIRAGE  
10 000 exemplaires

# "L'entretien

## Entretien avec Pierre Pythoud

Pierre Pythoud est l'un des deux nouveaux visages du Conseil communal de Bulle. Elu sur la liste démocrate-chrétienne, il est désormais en charge du dicastère Travaux et équipements. Entretien.



## Portrait de Pierre Pythoud

- 52 ans
- Marié
- 4 enfants
- Ingénieur HES en géomatique

## Si j'étais...

- Une qualité:** l'empathie
- Un défaut:** une allergie au classement
- Une passion:** la géopolitique et la géographie
- Un personnage célèbre:** Nelson Mandela
- Un pays:** le sud de la France
- Une musique:** le Miserere de Gregorio Allegri
- Un film:** *Midnight express* d'Alan Parker
- Un animal:** le chat
- Une couleur:** orange
- Une fleur:** les oiseaux du paradis



## Pierre Pythoud: La mise en place des mesures d'accompagnement de la H189 doit permettre d'améliorer la qualité de vie à Bulle

Pierre Pythoud, avec Marie-France Roth Pasquier, est l'un des deux nouveaux visages du Conseil communal de Bulle. Elu sur la liste démocrate-chrétienne, il est désormais en charge du dicastère Travaux et équipement. **Le bulletin** a rencontré ce grand défenseur du consensus, qui souhaite apporter ses compétences de technicien au Conseil communal. Prochain entretien avec Raoul Girard, responsable du dicastère Economie, finances, musée et bibliothèque.



zones de rencontre), de favoriser la mobilité douce et de développer les transports publics d'agglomération. Je suis également en charge de l'éclairage public et de la gestion des eaux.

### ■ Quelles sont vos priorités pour la prochaine législature?

La poursuite des mesures d'accompagnement constitue bien sûr l'une de mes priorités. Si elles provoquent des désagréments passagers, il ne faut pas oublier qu'elles sont conçues pour améliorer de manière importante la qualité de vie des habitants avec une réduction du bruit et de la pollution. Mais d'autres dossiers importants sont à l'ordre du jour. Le développement économique et industriel a été très important depuis trois décennies. Aujourd'hui, nos deux stations d'épuration sont clairement sous-dimensionnées pour faire face aux besoins d'une cité de 20000 habitants. Il est aujourd'hui nécessaire de réfléchir à leur agrandissement.

### ■ Bulle a aujourd'hui pratiquement 20000 habitants, quels sont les défis auxquels elle sera confrontée ces prochaines années?

Avec la croissance démographique, nous devons sans cesse redimensionner nos prestations publiques et nos infrastructures pour répondre aux nouveaux besoins de la population et de l'économie, que ce soit dans les domaines des routes, des écoles, des transports publics, des espaces publics réservés à la mobilité douce ou de l'épuration, mais également dans les domaines du social, du sport et de la culture. Toutes les mesures que nous devons mettre en œuvre sont orientées vers l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

Le domaine énergétique me semble également prioritaire. Il est important que nous remplacions les ampoules traditionnelles des 2274 points lumineux de l'éclairage public par des ampoules à basse consommation d'énergie. Enfin, je suis favorable à ce que la commune développe ou encourage des projets de production d'énergie photovoltaïque sur le territoire communal, afin de participer à l'effort écologique imposé par la sortie du nucléaire annoncée par le Conseil fédéral.

### ■ Le Bulletin: Vous êtes nouveau au Conseil communal. Pouvez-vous vous présenter en quelques mots pour celles et ceux qui ne vous connaîtraient pas?

**Pierre Pythoud:** J'ai 52 ans. Je suis marié avec 4 grands enfants. Je suis comme l'on dit aujourd'hui ingénieur HES en géomatique. En plus court, je suis géomètre. Je travaille depuis trente ans pour le même bureau de géomètres, Géosud à Bulle. Je me suis également impliqué pendant de nombreuses années dans les milieux associatifs, dans les instances de l'athlétisme pour commencer (présidence des organisations athlétiques grüériennes) puis du basketball (comité cantonal).

### ■ D'où vous est venue l'envie de faire de la politique?

Quand on travaille dans un bureau de géomètres à Bulle, on a une vision privilégiée du développement de la commune et on s'intéresse obligatoirement à son évolution. Je pense aussi que chacun doit apporter sa part de bénévolat à la collectivité, que ce soit au sein de clubs sportifs, de sociétés culturelles ou autres. Pour faire de la politique, il faut fondamentalement aimer les gens. L'occasion m'a été donnée d'entrer au Conseil général en 1991

sur la liste du Parti social-démocrate (PSD). C'était surtout par sympathie pour des personnes que je connaissais bien comme Jean-Bernard Tissot et Jean-Bernard Repond, plutôt que l'envie d'intégrer une formation politique en particulier. A la dissolution du PSD, j'ai rejoint le PDC. J'ai été membre du Conseil général de 1991 à 2007. C'est finalement Patrice Morand qui m'a incité à sortir de ma retraite politique pour briguer une place au Conseil communal. Après mûre réflexion, je suis arrivé à la conclusion que c'était l'occasion rêvée de commencer une deuxième partie de vie avec de nouveaux défis et une motivation toute neuve. J'ai donc accepté d'être candidat pour cette élection. Pour que la chose soit gérable, j'ai eu la chance de pouvoir réduire mon temps de travail à 75%.

### ■ Que représente pour vous cette élection à l'exécutif de la ville?

Je me suis présenté au Conseil communal, parce que j'estime avoir l'envie, les compétences et le temps nécessaire pour m'engager dans la gestion de ma commune. C'est pour moi une occasion de m'impliquer et d'apporter ma contribution à la bonne marche de ma ville, en faisant partager mon regard et mes connaissances techniques et his-

toriques sur la ville, acquises notamment au sein de la commission d'aménagement.

A la différence du Conseil général, l'activité au sein de l'exécutif nous immerge instantanément dans l'action et dans la vie très concrète de la commune. C'est vraiment passionnant, même si notre responsabilité est très importante.

### ■ Comment se déroulent les premières discussions avec la nouvelle équipe du Conseil communal?

L'ambiance de travail est excellente. Le Conseil communal est l'espace où se met en route bon nombre de projets. Pour les faire avancer, je suis convaincu qu'il faut un grand sens du respect et de l'écoute pour construire une confiance mutuelle entre les conseillers communaux. Chaque responsable a bien sûr une autonomie importante pour faire avancer ses dossiers, mais les membres du collège s'engagent également à construire une vision commune pour l'avenir de la ville. Je pense que le principal atout de notre exécutif est ainsi la diversi-

té des regards et des compétences de chacune et chacun. Cette complémentarité permet d'analyser les dossiers sur plusieurs angles et d'y apporter des réponses concertées et adaptées à leur complexité. Personnellement, il a fallu très rapidement prendre un rythme de travail soutenu en conciliant vie professionnelle et vie politique. Une fois mes activités de géomètre terminées, en milieu d'après-midi, c'est une nouvelle journée de travail qui commence!

### Le principal atout de notre exécutif est ainsi la diversité des regards et des compétences de chacune et chacun.

### ■ Pouvez-vous nous présenter les grands dossiers de votre dicastère?

Je suis responsable des travaux et de l'équipement de la commune. A ce titre, pratiquement chaque «trou» réalisé sur le sol bullois me concerne! Trêve de plaisanterie, je suis avant tout concerné par la mise en œuvre des mesures d'accompagnement consécutives à la construction de la H189. L'objectif central de ces mesures est de réduire la pollution et les nuisances sonores dans notre ville. Il s'agit notamment d'introduire des zones de modérations de trafic au centre-ville et dans les quartiers (zone 30 et

# "Urbanisme

## Mandats d'études parallèles (MEP)

Afin d'améliorer la qualité urbanistique des projets immobiliers, la commune de Bulle a introduit une nouvelle mesure: le mandat d'études parallèles.



## Objectifs des MEP

L'objectif des mandats d'études parallèles (MEP) est de réaliser des projets urbanistiques qui correspondent aux exigences du PAL et à celles du projet d'agglomération voulues par la commune.



# Projets immobiliers: Bulle veut une meilleure intégration dans le tissu urbain

**Depuis une trentaine d'années, Bulle vit un fort développement démographique et économique. L'impact sur l'urbanisme de la ville n'est ainsi pas négligeable. Afin de mieux maîtriser l'urbanisation de son territoire, la commune introduit des mesures pour renforcer la qualité urbanistique des projets immobiliers d'envergure. Des mandats d'études parallèles (MEP) seront ainsi proposés aux propriétaires pour les constructions à venir sur le territoire communal.**

cessus tel qu'il se pratique actuellement.

Le Conseil communal estime qu'il est opportun de définir une nouvelle stratégie pour améliorer durablement la situation dans ce domaine si important pour l'aménagement de la ville. Le processus proposé par la charte est ainsi de viser une haute qualité urbanistique des projets d'envergure. Ces nouveaux quartiers représentent un enjeu important car ils forment le cadre de vie des futurs citoyens bullois.

### Comment améliorer la situation?

Le Conseil communal estime que la qualité urbanistique supérieure d'un quartier découlant d'une procédure de mise en concurrence d'idées est largement démontrée. Il s'agit du principe de base qui va permettre d'orienter les projets vers davantage de qualité et d'intégration réussie dans le bâti existant. Ce processus passe avant tout par la concertation.

Le processus de dialogue entre tous les partenaires concernés qu'initient des mandats d'études parallèles (MEP) sur l'orientation urbanistique des projets permet d'aboutir à des solutions partagées. De plus, la concertation en amont du processus est à même de réduire les délais dans le traitement des dossiers. Enfin, il est également démontré que l'acceptation de projets de qualité par la population est meilleure.

### Marche à suivre

Très concrètement, la mise en place d'un MEP repose sur un partenariat avec les propriétaires. Pour le concrétiser, les propriétaires sont informés, par un contact préalable, ce qui permet d'initier le processus en partenariat. Un collège est formé, rassemblant le propriétaire, la commune et les professionnels de la branche. Le collège d'évaluation et d'accompagnement pourrait avoir la composition standard suivante: les représentants du Conseil communal et de l'administration technique, les représentants de la commission d'aménagement, les

représentants du propriétaire ainsi que des professionnels architectes, urbanistes et paysagistes.

### Des mandats négociés

Le programme et le collège sont définis conjointement, sur proposition de la commune qui instaure un processus reproductible et rationnel. Les mandataires sont définis par le collège, le propriétaire et la

commune. Concernant les aspects financiers, la commune prend en charge tant les frais que l'organisation du MEP, le défraiement des mandataires étant à la charge des propriétaires.

Le projet est réalisé par le propriétaire et/ou la commune conformément aux résultats des MEP. Il peut ou non prendre la forme d'un PAD. L'étude de l'éventuel PAD est à la

charge du propriétaire; elle doit être effectuée par un professionnel qualifié. Le propriétaire est libre dans le choix de l'architecte pour la réalisation des bâtiments.

### Infos

- PAD Plan d'aménagement de détail
- MEP Mandats d'études parallèles



## Les objectifs des mandats d'études parallèles

**L'objectif des mandats d'études parallèles (MEP) est de réaliser des projets urbanistiques qui correspondent aux exigences du PAL et du projet d'agglomération voulu par la commune.**

Le processus des MEP a été élaboré, afin que les mandataires choisis par le collège, qui rassemble les représentants de la commune, les représentants du propriétaire et des spécialistes, puissent proposer des solutions urbaines et architecturales répondant aux intentions de développement des promoteurs et ayant pour effet de constituer l'urbanité du site souhaité par la commune. Le résultat de cette consultation doit permettre aux autorités et aux promoteurs de se mettre d'accord sur une option qui sera développée par

leurs mandataires. Ainsi les mandataires ont plusieurs missions selon les données de départ. Ils doivent notamment proposer un projet d'urbanisation du secteur, en y intégrant le programme des promoteurs. Afin d'y parvenir, ils devront imaginer des solutions qui permettent la constitution d'une pièce urbaine construisant un espace donné, la qualification et l'aménagement des espaces extérieurs ainsi que la prise en compte des aspects généraux de la mobilité (mobilité douce, intégration des arrêts des transports publics, accès routiers et stationnements).

Les mandataires doivent par exemple tenir compte du rapport du bâti avec les espaces extérieurs et les autres espaces riverains, la qualité significative des espaces extérieurs ou encore la cohérence générale intégrant les

différents éléments du programme. Quant au rendu, il devra mettre en évidence la prise en compte des éléments ci-dessus et permettre aux autorités et aux propriétaires de développer une vision partagée sur le développement du site.

Il s'agit d'une étude de caractère urbanistique, qui définit les volumes bâtis et les espaces extérieurs, plutôt qu'architectural. Il s'agira de faire ressortir les éléments jugés essentiels qui doivent constituer la base du développement concret du site. Les propositions à l'échelle architecturale porteront sur les dispositifs dépendants du parti urbanistique et/ou qui sont nécessaires à des buts de démonstration. La typologie des logements est en outre demandée (notamment un descriptif d'un étage type).

La commune de Bulle souhaite offrir aux propriétaires, à la ville et à ses habitants un processus garantissant un développement de projets immobiliers de qualité, innovants, durables et en adéquation avec les intentions communales. Afin d'y parvenir, le Conseil communal a établi une charte, dont les éléments principaux sont décrits dans cet article.

### Situation actuelle

En principe, le développement d'un projet est initié par un propriétaire ou un promoteur. Un architecte est mandaté pour établir un projet et accompagner sa réalisation. Ce projet est soumis à la commune, qui constate dans certains cas qu'il n'atteint pas un niveau de qualité en adéquation avec l'enjeu que représente le site à développer. Au final, le traitement du dossier prend plusieurs mois pour un résultat qui, en fin de compte, n'est pas réellement satisfaisant pour l'ensemble des partenaires. La faible qualité générale de certains développements urbanistiques à Bulle est en grande partie due au pro-

**Le Conseil communal estime qu'il est opportun de définir une nouvelle stratégie pour améliorer durablement la situation dans ce domaine si important pour l'aménagement de la ville.**

# "Les sports

## Nouveaux en 2012: les SamedisSports

Le Service du sport et le Centranim présentent une nouvelle offre de janvier à mars 2012: les SamedisSports. Ouvert à la population bulloise dès 12 ans, ce programme a été rendu possible grâce à la collaboration des clubs sportifs. Les activités sont gratuites et auront lieu de 20 h à 22 h les samedis dès le 14 janvier 2012.



## Coordination du sport

Bulle veut développer activement sa politique en faveur du sport. Elle a créé en 2010 un poste de coordinateur de sport et développe actuellement un Plan directeur du sport, document stratégique pour le développement du sport à Bulle.



## Plan directeur du sport (PDS): Bulle développe activement sa politique des sports

**Bulle veut donner un nouvel élan à sa politique des sports. Engagé le 1<sup>er</sup> avril 2011, le premier coordinateur de sport, Carlo Gattoni, n'a pas ménagé ses efforts pour développer activement la politique des sports souhaitée par le Conseil communal. Plusieurs projets ont ainsi été mis sur pied, afin de dynamiser les pratiques sportives dans la cité. Entretien croisé avec Sylvie Magne, responsable du dicastère Sports et espaces publics, et Carlo Gattoni, coordinateur de sport.**

### ■ Quels sont les objectifs que vous vous êtes fixés pour la prochaine législature dans le domaine de la politique du sport à Bulle?

**Sylvie Magne:** Les buts que nous souhaitons atteindre ont été formalisés dans le programme de législature 2011 - 2016 du Conseil communal. Afin de renforcer la politique du sport à Bulle, nous souhaitons, premièrement, développer l'offre sportive pour toutes les catégories de la population, y compris pour les personnes handicapées, deuxièmement, encourager et promouvoir la régionalisation des sports ainsi que la construction d'un centre sportif régional et, troisièmement, développer le plan directeur du sport (PDS) pour la commune. Ce document stratégique, qui contient des objectifs à atteindre et des principes à suivre dans le domaine du sport, doit être compris et utilisé comme un programme du développement souhaitable du sport à Bulle. La mise en œuvre de cette nouvelle politique se fera évidemment en étroite collaboration avec la Commission des sports de la ville de Bulle (CSVB).

**Carlo Gattoni:** En effet, le PDS n'est pas un instrument de conduite figé, mais il doit prendre en compte l'évolution du sport et de sa pratique. Le PDS est une base pour le pilotage de nombreuses actions qui ensemble forment la politique communale en matière de sport. Le PDS est un document de réfé-

rence qui permet d'évaluer le degré de convergence des choix par rapport aux buts poursuivis et leurs conséquences, de façon à guider les démarches de mise au point des projets. Le PDS a servi à l'élaboration du sondage sur les besoins en sport adressé à la population, au corps enseignant primaire, aux clubs sportifs et aux conseillers généraux en septembre 2011.

### ■ Quel était le but de ce sondage?

**Carlo Gattoni:** Ce sondage a pour objectif de connaître les besoins des partenaires sportifs de la commune, que ce soit la population, les écoles, les clubs sportifs et les conseillers généraux. Au total 130 personnes ont répondu au questionnaire, dont 28 conseillers généraux.

### ■ Justement, quels sont les principaux enseignements de ce sondage sur les besoins en sport?

**Carlo Gattoni:** Il est réjouissant de constater que 91 personnes (sur 130) estiment que l'offre actuelle de Bulle en matière de sport est équivalente à 7 et plus sur un maximum de 10, pour une moyenne de 7,75. On peut donc dire que globalement les sondés apprécient la forêt de Bouleyres et sa zone sportive et 45 la situation géographique de Bulle bien centrée entre lacs et montagnes, la diversité et la proximité des offres.

### ■ Et selon les sondés, où devraient porter les efforts pour améliorer l'offre sportive de Bulle et de sa région?

**Carlo Gattoni:** Selon 75 personnes, il est encore nécessaire que des installations sportives soient réalisées et que leurs accès soient facilités. Parmi les installations souhaitées figure au premier rang la réalisation d'un centre sportif régional. Mais la revalorisation des places vertes et de jeu pour les enfants, un soutien pour les clubs sportifs en valorisant leurs actions auprès de la population, le développement de la mobilité douce, la régionalisation du sport en Gruyère, le soutien aux jeunes sportifs en formation, aux handicapés et aux familles, notamment en favorisant les accès aux salles de sport, sont quelques-unes des autres préoccupations des personnes interrogées.

### ■ Quelle conclusion tirez-vous de cette enquête?

**Sylvie Magne:** Bulle est une



## Bull'Bouge 2012

### Les points forts de l'édition 2012

Le Conseil communal, la commission des sports de la ville de Bulle et les clubs engagés en mai dernier tirent un bilan extrêmement positif de Bull'Bouge 2011. A ce titre, cet événement devrait bientôt faire partie des «incontourna-

ville dans laquelle un grand nombre de pratiques sportives existent déjà, que ce soit à l'école, dans les clubs, dans des structures privées ou issues d'initiatives individuelles. Et ce constat est extrêmement réjouissant. Avec les projets déjà mis sur pied en cette année 2011 ainsi que ceux à venir en 2012, avec la mise à disposition à l'automne 2013 des nouvelles halles à Bulle et à La Tour-de-Trême et avec la réalisation prochaine des mesures d'accompagnement de mobilité douce dans l'agglomération, Bulle se trouvera encore mieux lotie en matière de sport.

### ■ Bulle a-t-elle un rôle à jouer au niveau supralocal dans le domaine de la promotion du sport en général?

**Sylvie Magne:** Sachant que le 40% des membres des clubs sportifs bullois proviennent des communes de tout le district, voire au-delà, force est de constater que le sport ne se cantonne plus aux limites communales. Ce changement de paradigme nécessite une re-définition du financement du sport

et c'est pourquoi en 2007 Bulle a fait appel à l'ARG. L'étude en vue d'une régionalisation du sport en Gruyère est maintenant terminée. Si elle est acceptée par les communes grüériennes ou une majorité d'entre elles, elle permettra de donner du poids à notre région en matière de politique sportive tant sur le plan cantonal que fédéral et de lisser très rapidement certaines disparités, notamment en matière de sport scolaire facultatif et de subventionnement ordinaire des clubs. Elle assurera aussi à la Gruyère le maintien de ses infrastructures lourdes actuelles (piscines, patinoire) et sera le point de départ pour la réalisation du centre sportif régional. A noter encore qu'une perspective d'une régionalisation du sport émettra un signal fort en direction d'investisseurs potentiels.

me «Ecole Bouge» sera dispensé aux enfants des écoles primaires. Le samedi 5 mai, des animations en faveur du mouvement seront organisées sur la place du Marché. Enfin, le dimanche 6 mai, se déroulera la manifestation principale Bull'Bouge dans la zone sportive de Bouleyres.

### ■ Avec l'arrivée des nouvelles écoles en 2013, des changements sont-ils à prévoir dans la pratique du sport à Bulle?

**Sylvie Magne:** Dès l'automne 2013, Bulle comptera 3 halles supplémentaires dans son périmètre.

D'ici là, une étude sera menée par notre département technique, dans le but d'imaginer une redistribution de nos halles en fonction des activités sportives en relation avec les équipements respectifs de celles-ci.

**■ Quels sont les principaux projets réalisés en 2011 dans le cadre du mandat du nouveau coordinateur de sport?**

**Sylvie Magne:** Le dimanche 15 mai, Bull'Bouge a permis la pratique de 28 activités sportives et réuni 600 personnes, en grande partie dans la zone sportive de Bouleyres. De plus, les jeudis de mai à septembre 2011 de 18 h 30 à 19 h 30, le projet Urban-training, cofinancé par la DSAS (Direction de la Santé et des Affaires sociales) et la LORO, a permis à la population bulloise de parfaire sa forme physique en utilisant judicieusement le mobilier urbain.

**Carlo Gattoni:** Bulle a également participé le samedi 18 juin 2011 au 23<sup>e</sup> Grand prix des villes sportives (GPVS) à St Légier-La Chiésaz.

# "Législature 2011-2016

## Une vision, des valeurs, un projet pour la ville

Le programme de législature permet de présenter la vision, les valeurs et les projets portés par la commune, de fixer des objectifs de réalisation et de poser les bases d'une planification.

5

## Une feuille de route pour la législature

Le programme de législature, rédigé par le Conseil communal, fournit aux autorités un cadre d'action permettant d'anticiper et de planifier leurs projets, leurs investissements et leurs dépenses.

6/8



## Programme de législature 2011-2016: les objectifs politiques du Conseil communal

Document évolutif et soumis aux contraintes budgétaires annuelles, le programme de législature fournit aux autorités un cadre d'action permettant d'anticiper et de planifier leurs projets, leurs investissements et leurs dépenses. Ce document peut être mis à jour en cours d'exercice, afin de permettre au Conseil communal de s'adapter à l'évolution conjoncturelle ou d'apporter une réponse adéquate à un projet novateur et important non planifié.

Le programme de législature se veut également un instrument de communication et un vecteur de transparence à l'intention de la population, du Conseil général, des médias et des autres autorités politiques. La rédaction d'un programme de législature par les neuf membres de l'exécutif permet de présenter la vision, les valeurs et les projets portés par la ville de Bulle, de fixer des objectifs de réalisation et de poser les bases d'une planification. Il facilite ainsi la compréhension de la vision de l'exécutif pour l'avenir de la cité et pour son développement à court, moyen et long termes.

### BULLE EN 2011: CONTEXTE

**Bulle est une ville de 20000 habitants, chef-lieu du district de la Gruyère dans le canton de Fribourg. L'actuelle commune située à 771 mètres d'altitude est le fruit de la fusion entre Bulle et La Tour-de-Trême en 2006.**

Bulle est une ville à la campagne. La cité concentre l'offre en services et prestations d'une grande ville dans un espace à taille humaine et à proximité d'un environnement préservé. La nouvelle Bulle est un pôle économique au service du développement régional, jeune, attractif, dynamique et extrêmement bien centré entre Berne et l'arc lémanique. Un riche tissu associatif propose à la population une offre culturelle, sportive, de loisirs et de divertissements de qualité. Avec des espaces de formation de haut niveau, une mobilité et un aménagement urbain repensés pour favoriser la qualité de vie, de fortes ca-



Le programme de législature du Conseil communal de Bulle constitue un instrument de conduite politique et un cadre de référence établi par l'exécutif pour orienter son action et celle de l'administration pour la législature 2011-2016. Cette feuille de route marque les grands axes stratégiques du développement futur de la commune, tout en restant subordonnée à l'ordre juridique national, aux institutions, au droit cantonal et aux règles du droit supérieur.

pacités d'intégration, une richesse multiculturelle ainsi qu'un environnement et un paysage préservés, Bulle dispose de nombreux atouts.

L'arrivée de la route de contournement H189 en décembre 2009, la mise en service des transports publics d'agglomération, l'arrivée du RER, les mesures de modération de trafic ainsi que le réaménagement des centres à Bulle et La Tour-de-Trême offrent aujourd'hui de nouvelles perspectives pour orienter le développement durable de la commune vers la qualité de vie de l'ensemble de ses citoyens et de ses citoyens.

#### L'autoroute en 1981

Jusqu'à la fin des années 1970, Bulle a encore le visage d'un petit bourg de campagne. Le visage de la cité s'est ainsi profondément transformé ces 30 dernières années. L'arrivée de l'autoroute en 1981 place la cité gruérienne à proximité des grands centres et désenclave toute une région. Cet évé-

nement majeur est le déclencheur d'une formidable croissance autant démographique – l'une des plus fortes de Suisse – qu'économique.

En 1983, Bulle et La Tour-de-Trême ne comptent à elles deux que 10000 habitants. La population établie frôle aujourd'hui les 20000 habitants. A l'horizon 2012-2013, celle-ci aura doublé par rapport au début des années 1980.

Cette croissance est marquée par une forte industrialisation dans le domaine des machines, du fer, de la construction, du bois et, aujourd'hui, de la chimie et de la pharmacie. Les entreprises régionales natives de Bulle grandissent et se développent au côté des multinationales. Les infrastructures de base sont construites et l'offre globale pour la population se dévelop-

pe au fil des ans, notamment sur le plan éducatif, sanitaire, social, sportif et culturel. Ce décollage est favorisé par des autorités qui font le

**La rédaction d'un programme de législature permet de présenter les projets portés par la commune de Bulle, de fixer des objectifs de réalisation et de poser les bases d'une planification.**

choix résolu d'une politique favorisant le développement économique régional.

**Bulle, ville romande où il fait bon vivre**

L'apparition d'une urbanité naissante se renforce au tournant du millénaire. En 2004, Bulle est parachutée au 1<sup>er</sup> rang des villes romandes où il fait bon vivre selon une étude de l'IDHEAP et L'Hebdo. Elle parvient même au 3<sup>e</sup> rang national derrière Zoug et Zurich. En terme de dynamisme, Bulle est également classée en bonne position des villes romandes selon une étude réalisée par le magazine *Bilan* daté de février 2010. Elle arrive en 4<sup>e</sup> position après Nyon, Montreux et Ecublens

en termes de conditions socio-économiques, créations d'emplois dans la construction et coût du logement et, enfin, revenu et stabilité sociale.

Ainsi, d'une ville où tout le monde se connaît, Bulle apprend à connaître des relations plus globalisées et moins intimes entre ses habitants ainsi que les inconvénients d'une urbanité naissante. Les relations citoyennes évoluent, car elles doivent désormais intégrer les dimensions de la mixité et de la multiculturalité. La hausse importante de la population migrante suisse et étrangère ces dernières années est très certainement un facteur important, qui a modifié la perception qu'ont les habitants de leur propre ville. Cette croissance démographique, diversifiée, constante, mais qui a tendance à s'accélérer ces dernières années, est à la fois un indicateur qui marque la forte attractivité de la cité, et un enjeu central pour les autorités politiques bulloises en termes d'aménagement du territoire, de mobilité et d'infrastructures.



# Programme législature 2011-2016

## En 13 thèmes



1. Autorités et administration
2. Communication et identité
3. Qualité de vie et sécurité
4. Jeunesse et intégration
5. Enseignement et formation
6. Affaires culturelles, Musée et bibliothèque
7. Sports
8. Santé et affaires sociales
9. Travaux et équipements
10. Aménagement, environnement et espaces publics
11. Energie
12. Transports
13. Economie et finances



## 1. AUTORITÉS ET ADMINISTRATION

### Situation actuelle

Bulle poursuit son fort développement en jouant un rôle moteur de ville-centre pour toute la région. Afin de répondre aux besoins et aux attentes de la population et d'apporter des réponses aux constantes modifications de la législation, les autorités doivent s'adapter et se moderniser en permanence. Pour cela, elles s'entourent d'un personnel disponible, efficace et formé et lui octroient les moyens matériels appropriés ainsi que l'encadrement correspondant.

### Objectifs de législature

- Analyser le projet d'une professionnalisation partielle ou totale du Conseil communal et le proposer au Conseil général.
- Adapter en permanence l'organisation, les infrastructures et les prestations de la commune au volume de travail et à l'évolution des tâches communales.
- Assurer aux collaboratrices et aux collaborateurs un environnement de travail propice à leur engagement personnel et la qualité de vie au travail qu'ils méritent.
- Optimiser les processus décisionnels du Conseil communal afin d'améliorer l'efficacité des séances.

## 2. COMMUNICATION ET IDENTITÉ

### Situation actuelle

Le Conseil communal renforce et développe ses canaux d'information en mettant en place un concept de communication interne et externe. Cette stratégie vise, premièrement, à renforcer les liens avec la population, les milieux économiques et touristiques, le monde associatif ainsi que les autorités régionales, cantonales et fédérales, deuxièmement, à offrir une meilleure visibilité à l'action de l'exécutif et de l'administration, troisièmement, à mieux profiler l'image de la cité et ses atouts de ville à la campagne dans



le paysage urbain suisse, enfin, quatrièmement, à apporter une réponse aux exigences légales en matière d'information et de transparence.

### Objectifs de législature

- Réaliser les différentes étapes du concept de communication «Ma ville à la campagne».
- Mettre en place un véritable concept d'archivage pour la mémoire de la commune.
- Améliorer l'information au Conseil général et mettre sur pied des rencontres entre le Conseil communal et le Conseil général.
- Entretien et développer les contacts avec les milieux économiques et touristiques ainsi qu'avec les autorités régionales, cantonales et fédérales.
- Développer davantage le rayonnement de la commune en privilégiant les relations avec les communes de la Gruyère et avec d'autres communes ou d'autres régions dont Bulle se sent proche.

## 3. QUALITÉ DE VIE ET SÉCURITÉ

### QUALITÉ DE VIE

#### Situation actuelle

La croissance rapide que connaît Bulle engendre aujourd'hui certains inconvénients qui sont présents dans toutes les villes tels que le bruit, les incivilités ou l'anonymat. Malgré cette forte croissance, Bulle doit se dé-

velopper de manière harmonieuse. Pour y parvenir, le Conseil communal veut veiller à maintenir autant la qualité de vie que la cohésion sociale dans la cité pour que chaque citoyen s'y sente bien.

### Objectifs de législature

- Favoriser la cohésion sociale par la mise en place du concept Bulle Sympa.
- Améliorer la propreté de la ville.
- Valoriser les espaces publics existants, créer de nouvelles places publiques et réaliser des places de jeux en fonction du développement de la ville.
- Créer des «sentiers découverts» pour valoriser le patrimoine local.
- Développer l'animation touristique en ville de Bulle.

## SÉCURITÉ

### Situation actuelle

L'accroissement de la population a engendré une tendance à l'accroissement des incivilités et des nuisances nocturnes. De plus, le concept du centre-ville en termes d'aménagement, de stationnement et de circulation ne donne pas entièrement satisfaction aux utilisateurs. Le Conseil communal veut ramener une certaine tranquillité dans la cité, en particulier aux endroits sensibles, tout comme elle veut évaluer l'impact du réaménagement du centre-ville.

### Objectifs de législature

- Accroître la présence policière – police de proximité et police cantonale – sur le terrain, en particulier aux heures sensibles.
- Réévaluer le concept du centre-ville en termes d'aménagement, de stationnement et de flux de circulation et y apporter les correctifs nécessaires.

## 4. JEUNESSE ET INTÉGRATION

### JEUNESSE

#### Situation actuelle

La Fondation Pass'Age et le Centranim qui en dépendait étaient jusqu'à aujourd'hui les principaux acteurs dans le domaine de la



jeunesse à Bulle. Afin de répondre aux besoins importants des jeunes dans une ville qui grandit, le Conseil communal veut développer une politique adéquate et créer un service communal pour faire face à ces défis, avec comme principal pilier le Centranim. La politique de la jeunesse touche à plusieurs domaines et va nécessiter une plus grande collaboration horizontale entre tous les partenaires concernés (écoles, social, intégration, sports).

### Objectifs de législature

- Renforcer la politique en faveur de la jeunesse en créant un service de la jeunesse.
- Définir les missions, les structures et le financement du Centranim.

## INTÉGRATION

#### Situation actuelle

La commune ne dispose actuellement pas de service de l'intégration. Le Conseil communal mène une réflexion pour développer



un tel service et pour définir sa mission, les axes de son action ainsi que les moyens de les mettre en œuvre en relation avec la politique de l'intégration mise en place au niveau cantonal. L'intégration s'entend sous trois aspects: premièrement, le mieux vivre ensemble, deuxièmement, la cohésion sociale – c'est notamment la mission de Bulle sym-pa et du monde associatif en général – et l'accueil des nouveaux arrivants, et, troisièmement, la formation, notamment l'apprentissage de la langue française.

**Objectifs de législation**

- Développer une stratégie pour l'intégration des nouveaux arrivants dans la commune.
- Mettre en place un concept d'accueil des nouveaux arrivants et migrants en partenariat avec le canton.
- Promouvoir l'apprentissage de la langue d'accueil pour les migrants.

● ● ● ● ● ● ● ●  
**5. ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

**Situation actuelle**

La croissance démographique rapide de la commune de Bulle, associée à l'introduction de la 2<sup>e</sup> année enfantine, nécessitent la construction de nouvelles infrastructures scolaires. Le Conseil communal doit donc anticiper les besoins en bâtiments, mais également adapter l'organisation des transports scolaires ainsi que celle de l'administration scolaire d'un cercle de bientôt 1800 élèves.

**Objectifs de législation**

- Assurer des infrastructures scolaires de qualité.
- Améliorer l'offre de l'accueil extrascolaire.
- Etudier une nouvelle organisation des transports scolaires en vue de l'introduction de la 2<sup>e</sup> année enfantine en lien avec l'objectif N° 2 du chapitre «12. Transports».
- Adapter l'organisation administrative de l'école.

● ● ● ● ● ● ● ●  
**6. AFFAIRES CULTURELLES, MUSÉE ET BIBLIOTHÈQUE**

**AFFAIRES CULTURELLES**

**Situation actuelle**

La commune soutient actuellement les activités des sociétés culturelles locales de même que les principaux événements culturels qui se passent à Bulle. Elle subventionne également, à hauteur de 14 francs par habitant, l'association CO2 et sa saison culturelle.

**Objectifs de législation**

- Soutenir les créations locales.
- Soutenir le développement des arts plastiques.
- Développer et soutenir l'offre culturelle à l'intention des enfants.

**MUSÉE ET BIBLIOTHÈQUE**

**Situation actuelle**

Le Musée gruérien présentera un visage renouvelé et dynamisé avec l'ouverture de sa nouvelle exposition permanente. Ce nouveau projet muséographique doit renforcer la notoriété de l'institution, de la ville de Bulle et de toute la région. La bibliothèque publique poursuit son développement au service de la population gruérienne.

**Objectifs de législation**

- Développer la fréquentation du Musée gruérien et améliorer les horaires d'ouverture.
- Poursuivre le renforcement

de l'attractivité et de la notoriété du musée.  
■ Poursuivre le développement et l'attractivité de la bibliothèque publique.

● ● ● ● ● ● ● ●  
**7. SPORTS**

**Situation actuelle**

Suite à l'engagement, en avril 2011, d'un coordinateur de sport à temps partiel, le Conseil communal a concrétisé sa motivation et sa détermination à renforcer son soutien au sport, tant au niveau local que régional. Il est en effet décidé à jouer un rôle dynamique dans la réalisation des projets amorcés lors de la précédente législature, notamment en ce qui concerne la régionalisation des sports et la construction de nouvelles infrastructures.

**Objectifs de législation**

- Développer l'offre sportive pour toutes les catégories de la population, y compris les personnes handicapées.
- Encourager et promouvoir la régionalisation des sports ainsi que la construction d'un centre sportif régional.
- Développer un plan directeur du sport pour la commune.

● ● ● ● ● ● ● ●  
**8. SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES**

**Situation actuelle**

Avec une population âgée en constante augmentation et les objectifs donnés par le projet cantonal "Senior+" qui veut favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible, le Conseil communal doit adapter ses structures existantes et développer son offre d'accueil afin de répondre aux besoins des personnes âgées et handicapées.

**Objectifs de législation**

- Terminer les travaux d'agrandissement et/ou de rénovation du Foyer de Bouleyres et de la Maison bourgeoise.



- Inciter la création d'appartements adaptés pour les personnes âgées et handicapées dans les nouvelles constructions.
- Créer un foyer de jour.

● ● ● ● ● ● ● ●  
**9. TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS**

**Situation actuelle**

Le fort accroissement de la population bulloise implique que le réseau de distribution de l'eau potable et le réseau d'évacuation des eaux usées soient adaptés et modernisés pour répondre aux besoins. Le réseau routier est hiérarchisé et séparé en routes collectrices et routes de dessertes, afin de réduire les émissions sonores et polluantes et de garantir aux habitants calme et sécurité, comme le demande la mise en œuvre des



mesures d'accompagnement de la H189. Le trafic de transit est banni des quartiers d'habitation et la mobilité douce favorisée.

**Objectifs de législation**

- Améliorer la sécurité du réseau de distribution de l'eau.
- Poursuivre les mesures d'accompagnement liées à l'aménagement de la H189.
- Poursuivre la mise en place des zones 30 et des zones de rencontres.
- Réserver des espaces nécessaires à l'aménagement des chemins de mobilité douce.
- Réviser le règlement sur l'évacuation et épuration des eaux.
- Poursuivre la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées de manière à optimiser l'épuration des eaux.

● ● ● ● ● ● ● ●  
**10. AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ESPACES PUBLICS**

**AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**

**Situation actuelle**

Le plan d'aménagement local (PAL) a été harmonisé après la fusion entre Bulle et La Tour-de-Trême. Le PAL est un outil de planification en cours d'approbation auprès des

services de l'Etat. Celui-ci devrait être ratifié en 2012. Dans le contexte du fort développement urbanistique, la commune doit mettre en place de nouvelles procédures, afin de garantir un aménagement raisonné des sites stratégiques pour la ville en matière d'utilisation du sol et de mobilité en général, en coordination avec les objectifs de l'agglomération MOBUL.

**Objectifs de législation**

- Mettre en œuvre des objectifs décrits dans le plan d'aménagement local.
- Organiser l'urbanisation et mettre en place le processus d'aménagement ponctuel via le Mandat d'études parallèles (MEP).
- Elaborer un concept des transports en général (concept de stationnement, mobilité) et concrétiser le concept de stationnement.
- Aménager une zone supplémentaire pour implanter de nouveaux jardins familiaux et réviser le règlement des jardins familiaux.

**ESPACES PUBLICS**

**Situation actuelle**

La forte croissance de la cité a un impact négatif sur la propreté de la cité, notamment au centre-ville. Le Conseil communal s'engage à dresser un état des lieux de la propreté de nos espaces publics et à mettre en place de nouvelles mesures concrètes, afin de garantir la propreté de la ville de Bulle.

**Objectifs de législation**

- Renforcer le concept de nettoyage des rues.
- Développer des programmes de sensibilisation à l'intention de la population.

● ● ● ● ● ● ● ●  
**11. ÉNERGIE**

**Situation actuelle**

Cité de l'énergie depuis 2006, la commune de Bulle a établi une stratégie de mise en œuvre de mesures d'économie d'énergie pour ses propres bâtiments sur le modèle de l'exemplarité. Elle a notamment créé des conditions cadres favorables à la mise à disposition de la population du chauffage à distance (CAD), de l'adduction d'eau et de l'énergie renouvelable en général (hydraulique, photovoltaïque, etc.).

**Objectifs de législation**

- Mettre en œuvre de manière exemplaire les objectifs de politique énergétique.
- Réaliser et soutenir les mesures visant la réduction de la consommation d'énergie, l'utilisation des énergies renouvelables et la réduction du trafic.
- Assainir les bâtiments communaux, en particulier l'administration communale et optimiser l'éclairage public.
- Promouvoir les énergies renouvelables et motiver la population et les entreprises à prendre conscience de la question énergétique.
- Etudier la possibilité technique et financière de créer une centrale énergétique photovoltaïque, qui prendrait la forme d'un partenariat public-privé.



● ● ● ● ● ● ● ●  
**12. TRANSPORTS**

**Situation actuelle**

Compte tenu de l'augmentation de la mobilité et dans le but d'améliorer la qualité de vie, notamment au niveau du bruit et de la qualité de l'air, et de répondre aux besoins en mobilité toujours plus marqués de la population, le Conseil communal entend mettre en place rapidement la 3<sup>e</sup> ligne Mobul en direction de la zone de Planchy. Il souhaite ainsi renforcer la qualité de vie des habitants, en réduisant les nuisances sonores et polluantes générées par le transport individuel motorisé et en développant l'offre en mobilité douce. En parallèle, le Conseil communal souhaite optimiser le réseau d'agglomération Mobul en relation avec le RER qui constitue une liaison extrêmement importante pour raccorder Bulle et sa région au réseau des grandes lignes nationales.

**Programme législature 2011-2016**  
**En 13 thèmes**



**Objectifs de législation**

- Mise en place de la ligne MOBUL N° 3.
- Optimisation du réseau urbain (cadences) en relation avec le RER et les écoles en lien avec l'objectif N° 3 du chapitre «5. Enseignement et formation».
- Concrétiser des mesures adaptées à la mise en place d'un trafic individuel motorisé supportable pour la commune et encourager les moyens de déplacement respectueux de l'environnement (transports publics, piétons et vélos).

● ● ● ● ● ● ● ●  
**13. ÉCONOMIE ET FINANCES**

**Situation actuelle**

La politique poursuivie par le Conseil communal est de garantir des finances maîtrisées au service du développement, notamment en contrôlant la dette, l'équilibre entre dépenses et recettes et la capacité de la commune à investir dans les infrastructures indispensables à son important développement économique et démographique.

**Objectifs de législation**

- Maintenir une fiscalité à la fois adéquate et attrayante.
- Maîtriser l'endettement ainsi que les charges financières malgré les nombreux investissements à venir.
- Favoriser la mise à disposition de terrain déjà en zone d'activité pour l'essor et l'arrivée d'entreprises créatrices d'emplois et de valeur ajoutée.

# "Bulle verte"

## Bulle développe ses transports publics

Depuis le 11 décembre 2011, les transports publics MOBUL circulent jusqu'à minuit le vendredi et le samedi ainsi que le dimanche de 8 h à 20 h. Quant au RER, il relie Bulle à Fribourg et Berne via Romont.



## Bulle renouvelle son label «Cité de l'énergie»

Le 5 juin 2007, Bulle obtenait le label «Cité de l'énergie» en récompense de sa politique énergétique. Un audit mené par des experts fédéraux a permis au chef-lieu gruérien d'obtenir cette certification. Quatre ans après, l'Association Cité de l'énergie a décidé d'octroyer à nouveau le label à la commune de Bulle.



## MOBUL et RER: l'offre en transports publics s'étoffe dans l'agglomération bulloise

**Les transports publics se développent à Bulle. Depuis le 11 décembre 2011, date du changement d'horaire, les transports publics d'agglomération – MOBUL – circulent jusqu'à minuit le vendredi et le samedi ainsi que le dimanche de 8 h à 20 h. Depuis cette même date, le RER Fribourg – Freiburg est entré en service, rattachant le chef lieu de la Gruyère au réseau ferroviaire national à la cadence semi-horaire.**

pilotage, qui orchestre depuis bientôt deux ans le projet, a pu mener à bien ce projet.

Sur la ligne Bulle-Romont, où se sont concentrés les travaux d'infrastructure, trois stations de croisements de Vaulruz, Sâles et Vuisternens-devant-Romont ont été aménagées. Les nouvelles voies et les aiguillages sont en place et la pose de la ligne de contact et des installations de sécurité s'est déroulée comme prévu. A Bulle, divers travaux pour l'équipement du centre de commande ainsi que pour l'accueil et l'information voyageurs ont également été entrepris.

### Mobilité renforcée

Présentées au public le 17 septembre 2011, lors de la Semaine de la mobilité à Fribourg, les rames DOMINO des CFF et FLIRT des TPF assurent la desserte de cette première ligne du RER Fribourg – Freiburg. Elles offrent confort et sécurité à la clientèle pour un temps de parcours de 36 minutes entre Bulle et Fribourg avec un temps d'arrêt de deux minutes à Romont et 37 minutes entre Fribourg et Bulle. Cette différence s'explique par le croisement statique des trains sur la voie unique entre Bulle et Romont.

### Des rames toutes les 30 minutes

Des trains circulent ainsi toutes les 30 minutes du lundi au vendredi, de



6 h à 20 h, dans les deux sens entre Bulle et Fribourg avec un seul arrêt à Romont. Sept paires de courses poursuivent leur route jusqu'à Berne durant les jours ouvrables et aux heures de pointe. De 20 h à 23 h, ces mêmes trains circulent avec une cadence à l'heure. Cette même cadence sera réalisée de 6 h à 23 h les samedis, les dimanches et durant les jours fériés nationaux. Les trains partiront aux 04 et 33 minutes de chaque heure de Fribourg et aux 20 et 49 minutes de chaque heure de Bulle, de manière à réaliser des correspondances optima-

les en gare de Fribourg avec le trafic ferroviaire des grandes lignes de la partie alémanique du pays. Les correspondances en gare de Bulle vers l'Intyamon sont assurées.

### Un RER aux tarifs Frimobil

La tarification en vigueur au sein de la Communauté tarifaire Frimobil s'applique dans son périmètre avec le système de zones. Ainsi, le trajet Bulle-Fribourg ne connaît pas d'augmentation par rapport au prix actuel en bus par l'autoroute. Les trajets hors périmètre Frimobil sui-

vent la tarification nationale. Il en coûte ainsi 35 francs 20 pour un aller et retour Bulle-Berne, en 2<sup>e</sup> classe, avec l'abonnement demi-tarif des CFF.

### MOBUL se développe

En marge de l'arrivée du RER Fribourg – Freiburg, les transports publics d'agglomération se développent également. Dès le 11 décembre, les bus des 2 lignes bulloises circulent désormais le vendredi et samedi soir jusqu'à minuit ainsi que le dimanche de 8 h à 20 h.

## Gestion publique de l'énergie

### Le label «Cité de l'énergie» confirmé

L'association Cité de l'énergie renouvelle son label à la commune de Bulle. La certification Cité de l'énergie est le fruit d'une vraie réflexion à long terme, engagée depuis plusieurs années, sur la politique énergétique de la commune de Bulle. Le Conseil communal est ainsi à nouveau récompensé pour avoir défendu une vision cohérente et globale dans ce domaine, notamment par l'entremise de son plan communal des énergies. Cet outil permet à la fois de recenser

le potentiel de développement des ressources énergétiques et de définir les priorités d'action.

L'obtention du label implique un engagement de la commune à poursuivre à tous les niveaux où cela est possible ses efforts pour améliorer sa gestion de l'énergie. Le label n'est donc pas un acquis, mais est évalué tous les quatre ans. Le nouvel audit réalisé a donc confirmé les bons stratégiques de la commune en matière énergétique. De manière globale, le label reconduit indique que la commune de Bulle est engagée dans le processus «Cité de l'énergie» et qu'elle agit dans le respect du développement durable et dans la mise en place de proces-

sus et de solutions innovantes. La commune doit notamment s'engager à assurer un approvisionnement en énergie durable, économique et respectueux de l'environnement en privilégiant les ressources indigènes. Obligation est ainsi imposée à la ville d'informer tant le conseiller «Cité de l'énergie» tant le public de l'état du processus. Bulle a notamment pu bénéficier comme support de travail du catalogue fourni par l'European Energy Award (eea), sur lequel repose les critères de labellisation «Cité de l'énergie».

L'extension du réseau de chauffage à distance (CAD), confiée à Gruyère Energie SA, est l'une des pierres angulaires de la politique énergéti-

que de la commune. Il s'agit de doter la ville d'une infrastructure performante de distribution d'énergie thermique, en garantissant un prix stable, en utilisant majoritairement une ressource locale – en l'occurrence les sous-produits du bois – et en s'assurant d'un bilan CO<sub>2</sub> neutre. Ce réseau sous-terrain est donc l'exemple parlant d'une politique énergétique tournée vers le développement durable.

De manière plus large, le cahier des charges touche six grands secteurs: le développement territorial, le domaine des bâtiments et des installations de la commune, l'approvisionnement en énergie et la dépollution, le secteur de la mobilité, l'organisation interne de la commune et, enfin, la coopération et la communication. Un inventaire des projets réalisés ou planifiés est alors entrepris secteur par secteur.



# "Actualités

## Renforcer la sécurité par la prévention

Organe consultatif du Conseil d'Etat, le Conseil cantonal de prévention et de sécurité (CCPS) est chargé de proposer des objectifs stratégiques et des mesures concrètes en vue de renforcer la sécurité de proximité dans le canton.



10

## Soutien aux familles en cas de situation exceptionnelle

Prestation de la Croix-Rouge: Chaperon Rouge peut offrir l'aide dont les familles peuvent avoir besoin.



11

## Un guichet social pour toute la population

«Fribourg pour tous» garantit un accès simple et convivial à des informations sociales personnalisées, dans les deux langues du canton. Ce dispositif novateur est constitué d'un espace d'accueil en ville de Fribourg, complété par une ligne téléphonique et un site internet accessibles dans tout le canton.

11

# Conseil cantonal de prévention et de sécurité: plus de sécurité pour la population

Depuis son déploiement en juillet 2009, la police de proximité, assurée par la gendarmerie de la police cantonale, a pour but d'améliorer la sécurité de la population. Elle exerce son action par une présence accrue dans les lieux à risques, par des contacts réguliers avec la population et par une démarche de partenariat de résolution des problèmes, en particulier avec les autorités communales et scolaires.

Bulle. Certaines peuvent être téléchargées directement depuis le site de la police cantonale sous l'onglet «prévention» ([www.policefr.ch](http://www.policefr.ch)) et depuis celui de la Prévention suisse de la criminalité ([www.prevention-criminalite.ch](http://www.prevention-criminalite.ch)).

Ces brochures traitent des cambrioleurs, de la violence domestique, de la sécurité des enfants dans les véhicules, de la violence chez les jeunes, de la drogue, des risques liés à l'utilisation d'internet, de la sécurité des seniors, de la maltraitance psychologique ou encore de l'aide aux victimes d'infractions.

Le CCPS est présidé par le directeur de la sécurité et de la justice et comprend un préfet, le commandant de la police cantonale, une déléguée à l'enfance et à la jeunesse, un représentant des personnes âgées ainsi que des animateurs socioculturels, des organes de prévention et de promotion de la santé ainsi que des représentants de l'Association des communes fribourgeoises. Organe consultatif du Conseil d'Etat, le CCPS est chargé de proposer des objectifs stratégiques et des mesures concrètes en vue de renforcer la sécurité de proximité dans le canton.

[www.policefr.ch](http://www.policefr.ch)  
[www.prevention-criminalite.ch](http://www.prevention-criminalite.ch)

A la suite de la mise en œuvre de la police de proximité, le Conseil cantonal de prévention et de sécurité (CCPS) a été institué. Dans son rapport annuel 2010, le CCPS a proposé de mettre sur pied une campagne de prévention sur la base des brochures existantes avec l'aide des communes. Diverses brochures d'informations sont disponibles sur commande auprès de l'administration communale de



## Nouvelles brèves

### Pro Senectute

#### Service de déclaration d'impôts pour les seniors

**Vous avez plus de 60 ans et vous avez besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt? Vous êtes certain de n'oublier aucune déduction? Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée. Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices et de collaborateurs discrets.**

#### A qui s'adresse ce service?

A toutes les personnes âgées de 60 ans et plus, qui sont domiciliées dans le canton de Fribourg. Ces prestations peuvent être obtenues du 30 janvier au 30 mars 2012 près de chez vous sur ren-

dez-vous ou chez Pro Senectute à Villars-sur-Glâne.

Il vous en coûtera 50 francs pour une déclaration à 1 heure + 20 francs pour chaque demi-heure supplémentaire. Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres).

#### Infos

**Pro Senectute**  
Ch. de la Redoute 9  
1752 Villars-sur-Glâne

**Horaires**  
8 h 30 - 11 h 30  
13 h 30 - 16 h 30  
**Tél. 026 347 12 40**



### La Croix-Rouge recherche bénévoles!

#### Permanence le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois

**Afin de faire face à la demande croissante de la population de la Gruyère pour ses prestations telles que transports, visites à domicile et cours de langue, la Croix-Rouge fribourgeoise veut renforcer ses équipes de bénévoles. Objectifs: assurer la mobilité, le lien social et l'intégration des personnes les plus fragilisées de la région.**

Pour y parvenir, en plus des séances d'informations ponctuelles, la Croix-Rouge fribourgeoise a mis en place une permanence régulière, où les personnes intéressées à s'engager bénévolement peuvent être correctement informées. Cette permanence est ouverte le

premier lundi de chaque mois, de 15 h à 17 h, au Centranim, rue du Marché 16, au 1<sup>er</sup> étage. Pour le premier semestre 2012, les dates d'ouverture de la permanence sont donc les lundis:

**9 janvier,**  
**6 février,**  
**5 mars,**  
**2 avril,**  
**7 mai et**  
**4 juin.**

#### Infos

**Croix-Rouge fribourgeoise**  
Permanence bénévolat  
**Tél. 026 347 39 40**  
**benevolat@croix-rouge-fr.ch**  
**www.croix-rouge-fr.ch**

# «Fribourg pour tous»: l'information et l'orientation sociales à portée de main

**A quelles prestations sociales ai-je droit? Qui consulter si j'ai des soucis financiers? Vers quels services me tourner si l'un de mes parents tombe malade? Par qui faire garder mon enfant malade lorsque je dois aller travailler? etc. Pour répondre aux nombreuses préoccupations qui peuvent apparaître au cours de l'existence, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a ouvert au Criblet 13 «Fribourg pour tous», une boutique d'information et d'orientation sociale.**



Destiné à toute la population du canton, «Fribourg pour tous» garantit un accès simple et convivial à des informations sociales personnalisées, dans les deux langues du canton. Ce dispositif novateur est constitué d'un espace d'accueil en ville de Fribourg, complété par une ligne téléphonique et un site internet accessibles dans tout le canton. Opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, «Fribourg pour tous» fonctionne de façon simple et conviviale. Les informations données sont gratuites et confidentielles.

## Un réseau cantonal extrêmement très dense

Rappelons que le réseau social fribourgeois est doté de nombreuses prestations – publiques et privées – réparties entre différents organismes chargés de les gérer. Les informations fournies par «Fribourg pour tous» doivent permettre aux usagers et usagères de s'orienter au sein du dispositif d'action sociale vers les services d'aide professionnelle les plus appropriés à leurs besoins, en toute confidentialité et sans engagement.

«Fribourg pour tous» concrétise aujourd'hui l'idée d'un service d'information à la population lancée dans un postulat déposé en 2004 par Yves Menoud et Anne-Claude Demierre. A ce moment, on parlait d'un service plus spécifiquement destiné aux familles. Par la suite, une étude approfondie avait conclu qu'un guichet social centralisé et généraliste serait davantage à même de répondre aux besoins de la population fribourgeoise en matière d'information et d'orientation, en collaboration avec tout le réseau déjà existant.

## Une «boutique sociale»

Le public trouvera chez «Fribourg pour tous» une riche documentation à consulter en libre accès. Afin de répondre plus précisément aux différentes demandes, une équipe de trois spécialistes expérimentés de l'action sociale est à disposition

tous les jours de la semaine, ainsi que le samedi matin. Un coin dédié aux enfants permet aux familles d'être accueillies avec le confort nécessaire.

## Afin de répondre aux différentes demandes, une équipe de trois spécialistes expérimentés est à disposition tous les jours de la semaine, ainsi que le samedi matin.

En outre, un espace sera consacré à différentes expositions temporaires en rapport avec le domaine social et diverses animations seront proposées ultérieurement.

Pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de se déplacer, il est également possible d'obtenir des renseignements par le biais de la permanence téléphonique ou du site internet. Cependant, afin d'augmenter l'accès à l'information, l'idée d'aller vers la population du canton au moyen d'un service itinérant est encore à l'étude.

## Un guichet social pour toute la population

Les questions traitées par «Fribourg pour tous» peuvent concerner tout

aussi bien les domaines de la famille, de la santé, de l'interculturel, de la sécurité sociale ou même ce qui touche à la vie professionnelle. En revanche, la structure ne propose pas d'aide financière et ne joue pas de rôle thérapeutique ou de médiation.

## Infos

«Fribourg pour tous»  
Information et orientation sociales  
Rue du Criblet 13  
1700 Fribourg

## Hotline

lundi, mardi, jeudi et vendredi  
14 h – 18 h  
Tél. 0848 246 246

## Horaires d'ouverture

Lundi, mardi et vendredi  
12 h – 18 h  
Mercredi et samedi  
9 h – 13 h  
Jeudi  
12 h – 19 h

[fribourgpourtous@fr.ch](mailto:fribourgpourtous@fr.ch)  
[freiburgfueralle@fr.ch](mailto:freiburgfueralle@fr.ch)  
[www.fribourgpourtous.ch](http://www.fribourgpourtous.ch)  
[www.freiburgfueralle.ch](http://www.freiburgfueralle.ch)

## Croix-Rouge

### Chaperon Rouge: garde d'enfants à domicile

La garde d'enfants à domicile de la Croix-Rouge fribourgeoise – Chaperon Rouge – offre un soutien aux familles en cas d'urgence, de maladie ou de situation exceptionnelle.

Le réseau social ou familial ainsi que les aides habituelles sont rapidement limités lorsqu'une situation au sein de la famille devient critique. Un enfant tombe malade et ne peut aller à la crèche ou à l'école, une maman sort de l'hôpital ou n'est pas encore apte à s'occuper des enfants ou encore la maman de jour doit s'absenter quelques jours à cause d'un décès dans sa famille: Chaperon Rouge peut vous offrir l'aide dont vous avez besoin. Afin de fournir ces prestations, la Croix-Rouge recrute avec soin des collaboratrices dont le savoir-faire et l'expérience reposent sur une formation large et continue.

## Comment ça marche?

Du lundi au vendredi, une personne est mise à votre disposition dans les quatre heures suivant votre appel pour une mission d'une durée minimale de 3 heures. L'aide se termine lorsque vous êtes en mesure de reprendre votre tâche. Il vous suffit d'annoncer vos besoins à la centrale téléphonique aux heures suivantes:

Lundi au vendredi  
7 h 30 – 11 h 30  
Tél. 026 347 39 49  
Dimanche au jeudi  
20 h – 21 h  
Tél. 076 347 39 49

Les prestations sont facturées à l'heure en fonction du revenu des parents. Les contributions sont comprises entre 3 et 20 francs. S'ajoutent à celles-ci une participation de 3 francs par jour pour le déplacement. Les frais de gardes sont déductibles des impôts si les parents exercent une activité lucrative. Un rabais de 20% est accordé sur ce prix pour les membres de la Croix-Rouge fribourgeoise.

## Infos

[chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch](mailto:chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch)  
[www.croix-rouge-fr.ch](http://www.croix-rouge-fr.ch)

## Nouveau!

### SamedisSports

Le Service du sport et Centranim présentent une nouvelle offre: **les SamedisSports**. Ouvert à la population bulloise dès 12 ans, ce programme a été rendu possible grâce à la collaboration des clubs sportifs. Les activités, gratuites, auront lieu de 20 h 15 à 22 h. Tenue et chaussures de sport exigées.

- 14.01 Tir à l'arc (R)
- 21.01 Basketball (C)
- 28.01 Grimpe (L)
- 04.02 Kung Fu (R)
- 11.02 Tennis de table (CT)
- 25.02 Escrime (C)
- 03.03 Badminton (C)
- 10.03 Tennis (CT)
- 17.03 Gymnastique | Slackline (R)
- 24.03 Unihockey (C)
- 31.03 Karaté
- Course d'orientation (C)

R = Rieta, C = Condémine  
L = Laniac, CT = Centre de tennis

## Bénévolat

### Connaissez-vous le congé jeunesse?

**Les apprentis ou employés de moins de 30 ans ont droit à une semaine de congé pour exercer bénévolement une activité de jeunesse pour le compte d'une organisation du domaine culturel ou social, y exercer une fonction de direction, d'encadrement ou de conseil, ou suivre la formation nécessaire.**

Le congé jeunesse permet de vivre des expériences très diverses comme participer à l'organisation, à la direction ou à l'animation d'un camp de vacances, s'engager comme monitrice ou moniteur et participer à un cours de formation, prendre en charge un groupe de personnes handicapées ou encore

animer des activités dans un centre jeunesse. Ainsi, les jeunes se responsabilisent et développent de nouvelles compétences: gestion de projet, prise de responsabilité, communication, autonomie ou encore résolution de conflit. Ces nouveaux acquis représentent un apport positif pour l'entreprise. La durée de ce congé est de cinq jours de travail par an au maximum. Le congé jeunesse n'est en principe pas payé, mais un accord peut être trouvé sous la forme d'une indemnisation.

## Infos

[www.conge-jeunesse.ch](http://www.conge-jeunesse.ch)  
[www.benevolat-fr.ch](http://www.benevolat-fr.ch)  
[www.reper-fr.ch](http://www.reper-fr.ch)

## Nuit du jeu

### Centranim

Le Centranim organise le 21 janvier la nuit du jeu dans ses locaux de la rue du Marché 16 à Bulle. De 19 heures à minuit, cet événement, qui permettra de découvrir près de 40 jeux, est ouvert à toutes et tous. Des tournois (Mixmo, Dobble et BluffParty) seront organisés. Vous pouvez donc y venir à n'importe quel moment, seul, entre amis ou en famille! Les adultes sont donc les bienvenus. La participation à la soirée est gratuite. Seule contrainte: les joueurs de moins de 15 ans doivent être accompagnés par un adulte. Une collation sera disponible sur place. Cette soirée est organisée en collaboration avec La Trappe à jeux, Bulle de Crystal, Dzuyi et la Ludothèque.

[www.centranim.ch](http://www.centranim.ch)



# "Magazine

## Goûts et terroirs

Le bulletin poursuit sa série «Bulle, cité des goûts et terroirs». A chaque édition, un nouveau produit d'ici et d'ailleurs, accompagné par une recette, y sera présenté. Coup de projecteur sur **le jambon à la borne**.



## Le concours du bulletin

Découvrez le lieu ou l'événement de la photo mystère et gagnez un prix de 50 francs.



# Bulle, cité des goûts et terroirs: sur la route des saveurs (2)

## Délice de bémichon: le jambon à la borne

Le jambon à la borne est l'un de ces miracles sortis du fond des âges. Lorsque le vent du nord frissonne sur les pâturages et que les troupeaux regagnent leurs territoires d'hiver, les habitants du pays de Fribourg dégustent les tranches moelleuses et rougeoyantes du jambon. Avec ses choux fondants et ses haricots verts croquants mêlés d'oignons poêlés, elles se dégustent tièdes lors du menu de bémichon.



## La recette du jambon à la borne

**Ingrédients:**  
1 jambon de 4,5 à 5 kg fumé à la borne, 1,5 à 1,8 kg de choux frisés, 1 gros bouquet garni, des légumes de saison à volonté, sel et poivre.

Faire tremper le jambon fumé 1 à 2 jours dans de l'eau fraîche afin de le dessaler. La veille ou le matin du repas, le rincer à l'eau chaude et éventuellement le cuire 30 minutes pour terminer le dessalage.

Jeter cette première eau de cuisson.

Mettre le jambon à l'eau chaude dans une grande marmite avec le bouquet garni et un peu de sel. Faire cuire à petits bouillons en comptant 20 à 30 minutes de cuisson par kg. Une heure avant la fin de la cuisson, ajouter les choux, préalablement blanchis, ainsi que les légumes.

Pour servir, couper le jambon en tranches assez fines, dresser sur un plat chaud avec la garniture de légumes. On sert aussi volontiers des haricots à la vapeur saupoudrés de persil et de beurre en flocons.

Cette noble masse marmorée s'est enrichie au fil des semaines des senteurs de salpêtre, de poivre, de genièvre ou encore de girofle. Des épices frottées à la main, avec une passion méticuleuse, laissent leurs empreintes au cœur de la chair crue. La fumée de bois finit d'exalter cette alchimie de saveurs dans l'obscurité âcre de la borne. Au final, le goût puissant du feu se mêle à l'onctuosité d'une viande qui

a mijoté, frémi, terminé sa métamorphose pendant quatre ou cinq heures dans une marmite où barbote une myriade de légumes.

Ce qui est aujourd'hui une tradition culinaire trouve son origine dans le besoin de conserver la viande le plus longtemps possible. Avant l'arrivée des frigos, la fumée était en effet le seul moyen de conserver la viande, travaillée auparavant avec du sel, du sucre, du salpêtre et un cocktail d'épices pour éloigner les mouches. Et cette salaison à sec, un héritage

de l'Antiquité romaine, s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui.

Dans le saloir, les jambons reposent tout d'abord dans des bacs. La température avoisine 6° à 8° et l'humidité approche 85%. Tous les deux jours et pendant cinq à six semaines, les pièces sont tournées et frottées. Après cette étape essentielle pour la qualité du produit, où la salaison épicée pénètre au cœur du jambon, la viande est prête à être fumée. De cette opération, qui durera huit semaines à une température

de 18° à 22°, naît le jambon à la borne. Un produit qui devra être encore cuit avant consommation. Ce type de salaison est également utilisé à Bayonne, à Parme ou en Savoie. En revanche, l'étape suivante n'est pas la même, vu que le jambon est séché à l'air libre. Le processus permet de produire des jambons crus, ce qui serait trop périlleux dans nos contrées. Le taux d'humidité plus important laisserait la porte ouverte aux moisissures. Le fumage à la borne permet ainsi de contourner ces contraintes climatiques.

**Sources:**  
Cuisine et traditions au Pays de Fribourg, Editions La Sarine.



## Le concours du Bulletin

### L'événement et la photo mystère

Le bulletin vous propose à chaque nouvelle édition une photo mystère. Cette fois-ci, il faut trouver le lieu photographié. Le gagnant, ou la gagnante, sera averti personnellement.

M. Mathieu Romano, domicilié à La Tour-de-Trême, a gagné le prix de 50 francs de la dernière photo mystère après tirage au sort. Il s'agissait du complexe sportif du CO de La Tour-de-Trême.

Pour participer, remplissez le talon-réponse ci-contre et envoyez-le à:

■ NOM: \_\_\_\_\_

■ PRÉNOM: \_\_\_\_\_

■ ADRESSE: \_\_\_\_\_

■ RÉPONSE: \_\_\_\_\_

■ Ville de Bulle  
Grand-Rue 7, C.P. 32, 1630 Bulle  
■ ou écrivez à:  
bulletin@commune.bulle.ch

